Chaîne d'intégrité du document : 28 02 FF 46 17 5B 5F 53 91 3D 95 C4 34 9A A0 66
AR préfecture : 971-200044691-20241210-COM20241210-07-DE

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024



PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre



Version pour débat

26 novembre 2024





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Sommaire

| ommaire | . 2 |
|---|-----|
| appels | . 3 |
| Le rôle du PAS : une vision, un projet politique et une feuille de route | . 3 |
| Le contexte réglementaire et la démarche d'élaboration partagée | . 3 |
| REAMBULE | . 5 |
| Pour un retour à une dynamique démographique | . 6 |
| XE 1: MAINTENIR ET RENFORCER L'IDENTITE RURALE DU NORD GRANDE TERRE POUR E | |
| 1.1 Préserver et promouvoir les paysages porteurs de l'identité rurale du Nord Grande Terre. | . 7 |
| 1.2 Protéger et valoriser les milieux naturels et fonctionnalités écologiques pour préserver l capacités d'adaptation du territoire | |
| 1.3 L'espace littoral : vecteur d'attractivité et d'adaptation du territoire au changeme climatique | |
| 1.4 Une valorisation intégrée et raisonnée de ressources littorale et maritime du Nord Granterre | |
| 1.5 Promouvoir des modes d'aménager moins consommateurs d'espaces | 14 |
| XE 2 : REPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN PRIVILEGIANT LA PROXIMITE ET I | |
| 2.1 Mettre au service de la population la structure multipolaire du territoire | 16 |
| 2.1.1 Assurer un maillage commercial cohérent avec l'armature urbaine projetée en joua des complémentarités entre centralités et périphéries et en s'assurant de la desserte d « campagnes habitées » | es |
| 2.1.2 Conforter le rôle du commerce comme élément constitutif du cadre urbain participa à l'attractivité des centres-bourgs/villes et la qualité des entrées de ville | |
| 2.2 Développer une offre de logements adaptée et de qualité | 23 |
| 2.3 Organiser une offre de mobilité rurale adaptée aux besoins des habitants | 24 |
| XE 3 : DEVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL DES ECONOMIES DU TERRITOIRE | 26 |
| 3.1 Ancrer et dynamiser une économie locale de proximité | 26 |
| 3.1.1 Affirmer le positionnement commercial du Nord Grande Terre en maîtrisant l'évasicommerciale vers les territoires limitrophes | |
| 3.2 Promouvoir et valoriser les ressources agro-industrielles du territoire | 27 |
| 3.3 Proposer une offre touristique alternative et diversifiée | 29 |
| 3.4 Faire du Nord Grande Terre un territoire à énergie positive | 30 |

AR prefecture : 9/1-200044691-20241210-00/M0241.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifé conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Rappels

Le rôle du PAS : une vision, un projet politique et une feuille de route

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), élaboré par la Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre constitue le document qui met en perspective l'avenir de ce territoire et qui définit sa politique d'aménagement et de développement territorial pour les vingt prochaines années.

La définition du contenu matériel de tout Projet d'Aménagement Stratégique est précisée par le Code de l'Urbanisme, lequel définit clairement le rôle et la responsabilité de cette pièce fondamentale du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'intention du législateur est claire : le Projet d'Aménagement Stratégique est la pièce du SCoT par laquelle les élus expriment leur vision de l'aménagement et du développement du territoire dont ils ont la charge.

Ce projet constitue un cadre de référence pour les politiques menées notamment par la Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre (CANGT) et les communes. Il constitue également une référence à porter et à valoriser auprès des partenaires institutionnels de la CANGT.

Ce projet est donc politique avant d'être technique et doit ensuite être décliné sur le plan réglementaire par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le contexte réglementaire et la démarche d'élaboration partagée

Article L. 141-3 du Code de l'urbanisme

Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 194 (V) Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

Le présent document se fonde notamment sur :

• L'ensemble de la démarche entreprise depuis mars 2023, date où la Communauté d'Agglomération a prescrit, par délibération n° 2023-03-09/10 du 9 mars 2023,

AR prefecture : 9/1-200044691-20241210-00/M0241.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifé conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale dans sa version modernisée avec définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation ;

- Les débats et réflexions collectives animés depuis mars 2023 dans le cadre de rencontres communales et séminaire élus/techniciens, et des rencontres avec les Personnes Publiques Associées;
- Les échanges et les contributions issus de la concertation auprès de la population;
- Les premiers résultats de l'évaluation environnementale : l'état initial de l'environnement (EIE) et les perspectives d'évolution du territoire.

Il intègre aussi la hiérarchie des normes, telle que définie notamment aux articles L.131-1 à L.131-3 du Code de l'urbanisme ainsi que les objectifs définis dans la délibération de prescription du SCoT du 09 mars 2023 qui met en avant les orientations stratégiques suivantes :

- Promouvoir un éco-tourisme et un agritourisme basés sur les potentialités naturelles et immatérielle du territoire ;
- Accompagner la structuration et le développement d'une production agricole et agroalimentaire éco responsable ;
- Minimiser l'impact anthropique sur les paysages et milieux naturels par une déclinaison à une échelle adaptée des objectifs de lutte contre l'artificialisation et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers tels qu'ils découlent en particulier de la loi « Climat et résilience » ;
- Conforter l'identité du territoire et le bien-vivre au Nord Grande-Terre notamment par la promotion du tourisme vert.

Ces orientations s'inscrivent dans la poursuite d'objectifs établis dans le cadre du projet de territoire du Nord Grande-Terre, à savoir :

- Contribuer à la création de richesses et d'emplois ;
- Conforter l'identité du territoire ;
- Privilégier un développement solidaire ;
- Assurer l'équilibre et la cohérence du territoire ;
- Impulser l'ouverture du territoire.



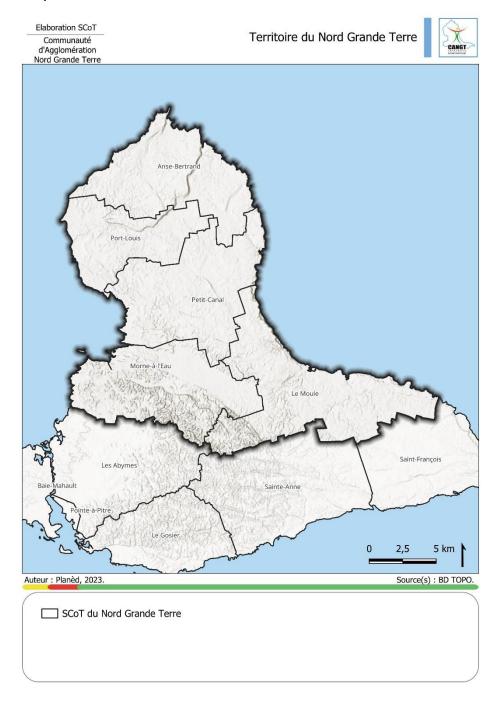


Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

PREAMBULE

Territoire préservé et remarquable, jouant le rôle d'interface entre le littoral et les terres intérieures, l'agglomération du Nord Grande Terre est à taille humaine au sein de l'Archipel de Guadeloupe. Son histoire, sa douceur de vivre, ses savoir-faire, sa diversité de paysage sont autant de vecteurs d'attractivité constituant une identité propre : celle du Nord Grande Terre.

Le SCoT Nord Grande Terre doit permettre de trouver le juste équilibre entre valorisation et préservation du cadre de vie et des ressources du territoire, en définissant une organisation territoriale adaptée qui serve le territoire dans un objectif d'adaptation durable aux différentes transitions climatiques et sociétales.



Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE Document certifié conforme à l'original Document certifie conforme a ronginal https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Pour un retour à une dynamique démographique

La Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre bénéficie, de longue date, d'un faible maintien d'une dynamique démographique portée par un solde naturel positif. L'évolution directe du solde naturel constitue un invariant vis-à-vis d'une politique d'aménagement du territoire. Le maintien de la population actuelle, et son augmentation doit passer par l'attractivité migratoire. La croissance démographique annuelle ne cesse de fluctuer ces vingt dernières années, marquant des possibilités pour le Nord Grande Terre de réinsuffler, grâce à des politiques publiques cohérentes, une dynamique démographique plus soutenue.

Ainsi, pour les vingt prochaines années, les élus ont retenu une perceptive de croissance moyenne de population de +75 hab./an, perceptive s'inscrivant dans la volonté de retrouver la dynamique démographique de 2009, soit 57 000 habitants au total.

Adossé à cet objectif, les élus affirment l'ambition de pouvoir accueillir des familles afin de permettre un renouvellement de la population au moment où le territoire connait, comme ailleurs, un vieillissement de sa population. Cela implique un développement de l'emploi localement, l'amélioration des conditions de déplacement et la pérennité de l'offre de services et d'équipements de proximité.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Pair : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

AXE 1: MAINTENIR ET RENFORCER L'IDENTITE RURALE DU NORD GRANDE TERRE POUR EN FAIRE UN TERRITOIRE CENTRE

Influencé par le climat tropical et caractérisé par une diversité étendue de reliefs et de substrats, le territoire du Nord Grande-Terre bénéficie d'une riche mosaïque de milieux naturels remarquables qui ont sculpté des paysages d'une qualité exceptionnelle. Ces milieux naturels et paysages sont en effet sa principale richesse, appréciés par ses habitants et par les touristes. Souvent évoqués quand on parle des identités du territoire et du cadre de vie, ils sont omniprésents dans les représentations et perceptions de la population.

1.1 Préserver et promouvoir les paysages porteurs de l'identité rurale du Nord Grande Terre

Eléments de constats

Les milieux naturels forment un ensemble préservé qui recouvre près de 96% du territoire et dont près de la moitié fait l'objet de mesures de protection ou de gestion. La présence du Parc National de Guadeloupe sur 4 des 5 communes, démontre par ailleurs que le territoire est depuis longtemps engagé sur des réflexions de valorisation et de protection de ses milieux naturels, constitutifs de ses identités.

Cette attractivité engendre toutefois des pressions d'impacts localisés sur certains milieux. C'est le cas notable de l'activité touristique qui impacte notamment les milieux aquatiques (qualités écologiques et qualitatives des masses d'eau).

Ce patrimoine paysager et naturel est soumis à de nombreuses pressions qui entraînent la perte de services écologiques notamment par la nature dite ordinaire, et banalisent le paysage.

Ces pressions se voient exacerbées par les effets du changement climatique, qui fragilisent certains habitats naturels, raréfient les ressources, notamment en eau et impactent directement le milieu agricole par la déprise du pastoralisme qui appauvrit les milieux d'estives particulièrement riches en biodiversité.

Orientations stratégiques

- Garantir l'équilibre entre les paysages agricoles, naturels, et urbanisés.
- Protéger et mettre en valeur les grands paysages emblématiques.
 - Inciter à la mise en valeur des patrimoines historiques, bâtis et culturels,
 - Développer des mesures pour maintenir et restaurer l'intégrité visuelle et écologique des paysages emblématiques,
 - Définir des limites strictes pour l'expansion urbaine afin de maintenir l'équilibre entre le développement humain et la préservation des paysages.

Préserver les paysages et améliorer l'urbanité

- Requalifier les entrées de ville,
- Prévenir la qualité des constructions futures à intégrer dans le paysage local,
- Eviter le mitage et veiller à l'intégration paysagère du bâti en milieu agricole.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par: CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifé conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1.2 Protéger et valoriser les milieux naturels et fonctionnalités écologiques pour préserver les capacités d'adaptation du territoire

Eléments de constats

Les grands paysages évoqués précédemment ne sont pas porteurs que d'une identité forte, à préserver. Ils sont également le support d'une biodiversité riche qui doit être, par-dessus tout, protégée et valorisée.

La majorité du territoire est concernée à minima par des risques de mouvements de terrain, de phénomènes météorologiques (cyclone/ouragan), sismicité, inondation (submersion marine) et d'éruption volcanique. Deux communes sont également concernées par le risque de transport de marchandises dangereuses (Morne-à-l'Eau et Le Moule).

La prise en compte des risques est primordiale dans les documents d'urbanisme locaux pour la sécurisation des biens et des personnes dans les zones déjà urbanisées, mais aussi pour une anticipation dans les futures zones d'urbanisation, le SCoT Nord Grande Terre doit donc s'en saisir.

Orientations stratégiques

Il s'agit pour le territoire de maintenir et développer un « capital naturel, agricole, forestier et paysager » à la base de son attractivité, de son développement économique et de la qualité de son cadre de vie, avec les objectifs suivants :

• Valoriser et préserver les milieux naturels supports des fonctionnalités écologiques et environnementales, et de la qualité paysagère du territoire.

Les milieux naturels structurants pour le territoire sont les suivants :

- Les espaces ouverts et semi-ouverts, composés d'espaces naturels et agropastoraux;
- o Les **espaces boisés**, forêts et massifs structurants présents sur le territoire ;
- Les milieux agricoles;
- Les milieux humides et aquatiques constitués des cours d'eau permanents comme temporaires, des zones humides (ex. mares,...), mangroves, et de leurs milieux associés, ainsi que de leurs espaces de bon fonctionnement.
- o Espaces naturels remarquables littorales
- Assurer sur le long terme la préservation et la remise en bon état de ces espaces et milieux ainsi que leur adaptation climatique, dans un réseau d'espaces naturels, agricoles et forestiers fonctionnels et cohérents :
 - Organiser un réseau écologique fonctionnel composé de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques constitutifs de la trame verte et bleue;
 - Développer une attention particulière sur les milieux naturels par le biais notamment d'une régulation de la fréquentation touristique;
 - Structurer le développement du territoire autour de ces espaces afin d'assurer le « bon équilibre » durable entre ces milieux, le maintien ainsi que le confortement de leurs fonctionnalités écologiques et le développement des activités humaines ;

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Intégrer les enjeux et objectifs de la Charte du parc national de la Guadeloupe (exception pour le Moule, qui ne fait pas partie de son aire d'adhésion)
- Garantir le maintien des mesures de protection de ces milieux naturels en se basant sur le réseau de préservation déjà existante (réserve biologie dirigée, ZH Ramsar, ZNIEFF Terre type 1).
- Trouver le bon équilibre entre les besoins en développement et le maintien et la préservation de ces espaces et de leurs fonctionnalités écologiques.
- Promouvoir une approche résiliente et adaptative face aux risques naturels dans l'aménagement du territoire. Il est essentiel de réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des infrastructures tout en reconnaissant que certains risques, notamment liés aux inondations et à la submersion marine, ne peuvent pas être totalement éliminés, en particulier dans un contexte d'évolution climatique. L'objectif est de développer des stratégies et pratiques d'aménagement résilientes qui ne se contentent pas d'éviter les zones à haut risque, mais qui permettent de vivre avec ces aléas, en minimisant leurs impacts.
- Préserver et restaurer les écosystèmes naturels tels que les mangroves, les forêts et les zones humides dont les mares, qui peuvent servir de barrières naturelles contre certains risques naturels tels que les tempêtes et les inondations.

1.3 L'espace littoral : vecteur d'attractivité et d'adaptation du territoire au changement climatique

Eléments de constats

Développé sur un linéaire de 72 km, le littoral de la CANGT constitue un élément fort des représentations du territoire, de son identité et de ses potentiels de développement. Composé de deux façades maritimes, à l'ouest caribéenne et à l'est atlantique, aux profils topographiquement opposés, le littoral de la CANGT participe aux valeurs des paysages préservés du Nord Grande-Terre. Ce linéaire côtier riche et sensible, composante du patrimoine naturel et culturel de la CANGT est convoité et fait l'objet de pressions qui le fragilise et déséquilibre ce milieu sensible.

Le littoral et son alternance de falaises basses, de plages, d'espaces ennoyés conquis par la mangrove, sur son profil Ouest, et de grandes falaises sauvages caractéristiques de sa partie Nord-Est, en font un territoire naturellement riche et attractif, ainsi que le révèle une fréquentation touristique croissante. Support de différentes activités développées en son sein, au bénéficies de la population locale et touristique (activités nautiques, petite plaisance, pêche, baignade...), le littoral représente un enjeu économique important, qu'il s'agit d'encadrer dans un objectif de gestion équilibrée, entre préservation d'un espace naturel exceptionnel et les différents usages qu'il supporte.

L'urbanisation développée sur le territoire, relativement récente, s'est diffusée le long des axes routiers induisant un fort mitage du territoire rural qu'il s'agit de contraindre, aux bénéfices de la préservation ensembles agricoles et de la valorisation des espaces naturels du littoral. Cet

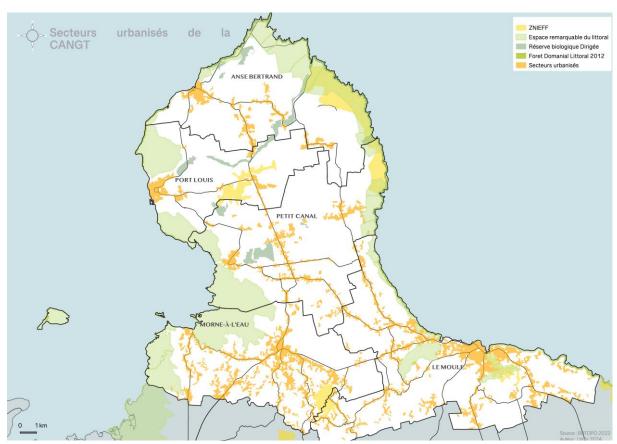
Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

enjeu s'affirme plus que jamais dans un contexte de changement climatique aux effets déjà visibles. La prise en compte de l'évolution des risques naturels sur le littoral permettra de réinterroger les usages, le développement de l'urbanisation et d'anticiper les reculs bâtis et délocalisation nécessaires sur le territoire.



Orientations stratégiques

Le SCoT doit assurer l'aménagement et la protection du littoral en proposant à son échelle une organisation équilibrée de son littoral, en prenant en compte la diversité des enjeux : développement de l'urbanisation, attrait touristique, activité économique maritime, protection des espaces naturels et paysagers, adaptation au changement climatique. Pour ce faire, le SCoT décline les principes de la loi littoral de 1986 à l'échelle de la CANGT, adaptés au contexte ultramarin et selon les spécificités du Nord Grande Terre.

• Préserver les espaces remarquables, naturels et agricoles littoraux

- Valoriser la relation entre mer et terre en préservant les espaces remarquables, naturels et agricoles et les paysages par la définition et le maintien de coupures d'urbanisation
- Promouvoir un développement de l'urbanisation cohérent qui empêche la formation d'un front bâti continu le long des côtes et privilégie l'urbanisation en rétro-littoral
- Définir les stratégies de recul de zones bâties touchées par l'évolution des risques de submersion, d'inondation et de recul du trait de côte
- Protéger les espaces littoraux menacés par l'élévation du niveau de la mer et l'érosion du littoral : réinterroger le devenir de zones submersibles à court-moyen terme et définir les stratégies de relocalisation des zones bâties menacées

Reçu en prefecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Conforter les espaces déjà urbanisés, au titre de la loi littoral

L'objectif fil rouge du SCoT, d'assurer une gestion équilibrée du territoire, nécessite un recentrage du développement autour des espaces déjà constitués. La loi Littoral définit les conditions de l'extension de l'urbanisation, toutes vocations confondues, en fonction du tissu urbain déjà constitué et de la localisation en dehors ou au sein des espaces proches du rivages.

- Le SCoT délimite les critères de définition et localise les espaces proches du rivage ;
- Le SCoT détermine les critères d'identification et localise dans le DOO :
 - Les « agglomérations et villages » existants qui ont la possibilité de se densifier et de s'étendre selon le principe de continuité des espaces bâtis;
 - Les secteurs déjà urbanisés qui peuvent être densifiés, en dehors des espaces proches du rivage
 - L'urbanisation diffuse qui ne peut ni s'étendre, ni se densifier sauf au sein des espaces proches du rivage
- Le SCoT permet la densification et extension maîtrisée des « agglomérations et villages » situés dans les espaces proches du rivage.
- Protéger les espaces littoraux menacés par l'élévation du niveau de la mer : réinterroger le devenir et l'usage de zones submersibles à court-moyen terme.

1.4 Une valorisation intégrée et raisonnée de ressources littorale et maritime du Nord Grande Terre

Eléments de constats

Le littoral du Nord Grande-Terre doit concilier développement durable, protection de ses écosystèmes et valorisation de ses atouts économiques. La préservation de la biodiversité est essentielle pour maintenir les équilibres naturels et éviter des perturbations qui pourraient nuire aux espèces fragiles et à l'attractivité du littoral. Les aménagements, qu'ils soient touristiques ou industriels, doivent respecter ces équilibres en limitant les impacts sur l'environnement et en favorisant des matériaux et techniques qui soutiennent les habitats naturels.

Les activités économiques, notamment la pêche et le tourisme balnéaire, jouent un rôle central dans l'économie locale, mais elles doivent être encadrées pour éviter la surexploitation des ressources et garantir la durabilité de l'emploi. En parallèle, la gestion des pollutions terrestres, provenant de l'agriculture ou des usages domestiques, doit être renforcée pour protéger les milieux marins.

La question de l'eau est un autre défi majeur : le réseau vétuste et les coupures régulières perturbent l'accès à une ressource pourtant abondante, mais mal répartie. Des investissements sont nécessaires pour moderniser la distribution et garantir un service de qualité.

Enfin, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel contribuent à l'attractivité de la région et à son identité. Pour relever ces défis, une gouvernance intégrée est indispensable, afin de coordonner les différents acteurs et de répondre aux enjeux de développement tout en protégeant l'environnement côtier.

Le Nord Grande Terre vise à dynamiser son territoire atour d'un développement littoral et maritime équilibré, durable et résilient, s'inscrivant pleinement dans les ambitions de la

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
Inttps://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre. Elle vise ainsi à mettre en œuvre 2 grandes orientations suivantes de valorisation de ses espaces littoraux et maritimes.

Orientations stratégiques

• Faire du littoral un levier d'excellence touristique

Le Nord Grande Terre cherche à organiser une offre touristique littorale et maritime durable en valorisant les spécificités de son littoral tout en garantissant une parfaite intégration des équipements et des aménagements aux regards de ses enjeux environnementaux :

- Aménager et valoriser de façon durable les espaces portuaires et littoraux touristiques, par la création de création de zones de mouillage (ZMEL) et l'aménagement de structures d'accueil d'un tourisme nautique, qui intègrent les enjeux d'évolutions climatiques du trait de côte ainsi que les zones et habitats à forts enjeux écologiques.
- Développement des activités nautiques et balnéaires par l'implantation de nouveaux équipements ou infrastructures pour les sports nautiques et les activités culturelles liées à la mer.
- Garantir l'accessibilité et la qualité des parcours côtiers et des cheminements de randonnées littorales.
- Assurer un haut niveau de qualité pour les infrastructures d'accueil des visiteurs et des usagers du littoral et de la mer.
- L'ensemble des aménagements intègrent les enjeux d'évolutions climatiques du trait de côté ainsi que les zones et habitats à forts enjeux écologiques.

Soutenir et diversifier les activités économiques littorales

Le renforcement de l'économie locale du Nord Grande-Terre et des filières de la pêche et plus généralement des ressources naturelles de la mer est poursuivi dans le projet de développement de la CANGT, grâce notamment aux orientations suivantes :

- Soutenir les infrastructures de pêche et à la valorisation des produits locaux, dans une logique d'alimentation locale et de circuit court
- Renforcement des capacités d'accueil des navires et des maintenances des flottes de pêche locales
- Permettre le développement de nouvelles filières économiques ou valorisation de ressources naturelles par des équipements d'aquaculture durable, de valorisation biomasse marine (par exemple sargasse), et des projets d'énergies marines renouvelables.

Ces orientations de développement se retrouvent dans les différentes vocations transversales des espaces littoraux communaux, tels que le présente la cartographie ci-dessous :

Chaine d'intégrité du document : 28 02 FF 46 17 5B 5F 53 91 3D 95 C4 34 9A A0 66
AR préfecture : 971-200044691-20241210-COM20241210-07-DE

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948



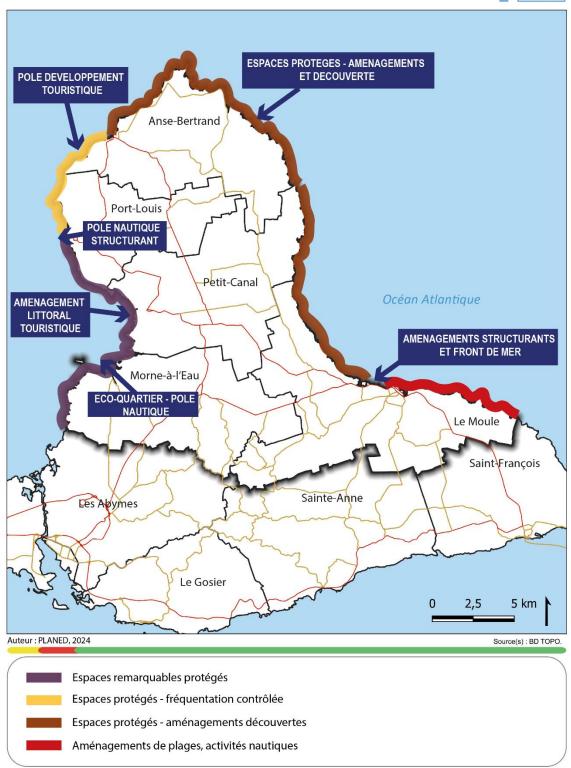


Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Elaboration SCoT Communauté d'Agglomération Nord Grande Terre

Les vocations du littoral





Reçu en préfecture le : 18/1/2/2024
Publié le : 18/1/2/2024





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1.5 Promouvoir des modes d'aménager moins consommateurs d'espaces

Eléments de constats

Le SCoT Nord Grande Terre n'échappe pas à la règle et doit s'inscrire dans une perspective de sobriété foncière, dans la mouvance notamment de la Loi Climat Résilience du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Ainsi, le développement « urbain » articulera notamment renouvellement urbain et développement par extension dans des sites repérés et choisis en fonction de critères d'urbanisation qui seront précisés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) dans le sens de la réduction de l'artificialisation des sols.

Entre 2011 et 2021, 394,4 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés à l'échelle du territoire, représentant un volume relativement faible compte tenu de sa taille totale de 32 460 hectares. Sur ces hectares consommés, la majorité l'a été au profit de la construction de logement soulignant ainsi le caractère résidentiel du territoire. Il existe cependant des disparités notables entre les communes.

De plus, les villes, bourgs et villages sont faits de formes complexes. Les formes du bâti, l'organisation des espaces résultent d'une combinaison de facteurs géographiques, politiques, économiques, sociaux.

Ainsi, la morphologie urbaine du territoire se compose de quatre typologies :

- Le village rue et hameaux : développement de l'urbanisation double, à la fois le long d'un ou plusieurs axes structurants, mais aussi sous la forme de regroupement de plusieurs groupes d'habitations,
- **Le village tâche et hameaux** : développement de l'urbanisation double, à la fois en étalement urbain et sous la forme de regroupement de plusieurs groupes d'habitations,
- **Le village compact et hameaux** : développement de l'urbanisation double, à la fois en densité autour du noyau ancien et existence de hameaux constitués,
- Le village tâche, rue et hameaux : développement triple de l'urbanisation, à la fois le long des axes structurants et en épaisseur, ce qui génère un fort étalement urbain, ainsi que sous la forme de regroupement de plusieurs habitations.

Orientations stratégiques

L'application du principe d'équilibre entre le développement et la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages se retrouve dans le fait de tendre vers une réduction de la consommation d'espaces.

Le territoire souhaite s'inscrire pleinement dans la trajectoire nationale fixée par de la loi Climat Résilience visant une réduction de 50% de la consommation passée à l'horizon 2030 avant d'arriver à terme en 2050, au Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Pour atteindre ces objectifs, le territoire devra respecter, sur une durée de 20 ans, les rythmes suivants (2025 à 2035 et 2035 à 2045) au regard de la période de référence 2011-2021. Les pourcentages de réduction associés à ces périodes sont déclinés et chiffrés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifé conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Pour accompagner cette réduction du rythme de l'artificialisation des sols, il s'agit également de définir des modes d'aménager qualitatifs d'un point de vue environnemental, paysager et patrimonial, qui répondent pleinement aux particularités des communes :

 Protéger durablement les espaces agricoles, forestiers et naturels et envisager le développement du territoire selon l'armature territoriale définie.

Le territoire souhaite s'inscrire pleinement dans la trajectoire nationale fixée par la loi Climat Résilience visant une réduction de 50% de la consommation passée à l'horizon 2030 avant d'arriver à terme en 2050, au Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Pour atteindre ces objectifs, le territoire devra respecter, sur une durée de 20 ans, les rythmes suivants par tranche de 10 ans :

- O Consommation 2025-2034 : 44,2 hectares, soit une consommation moyenne par an de 4,42 ha;
 - Note de lecture : L'estimation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2021-2024 est en cours de calcul par rapport aux autorisations d'urbanisme délivrées et mise en œuvre. Les 44,2 hectares pour la période 2025-2034 pourraient ainsi être revu à la hausse d'ici l'arrêt du SCoT.
- Consommation 2035-2045 : 179 hectares, soit une consommation moyenne par an de 17,9 ha et une réduction du rythme de consommation d'espace de -59,5% comparativement à la période de référence.

Compte tenu des premières estimations relatives au recul stratégique du trait de côté, 40 hectares de renaturation des centres-bourgs pourraient être considérés comme une réserve dans la stratégie de consommation foncier et viendraient s'ajouter au 223 hectares disponible pour le développement du Nord Grande Terre.

Les objectifs chiffrés de réduction associés à ces périodes sont déclinés et précisés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

- Assurer un développement cohérent avec le cycle de l'eau
- Limitant l'imperméabilisation dans les projets d'aménagement ;
- Travaillant la dé-imperméabilisation des zones existantes ;
- Préservant les zones humides ;
- Améliorant la performance des réseaux et systèmes d'eau potable et d'assainissement ;
- S'assurant en amont de la disponibilité de la ressource.
- Promouvoir une densification adaptée aux spécificités territoriales, et différentes typologies villageoises :
 - Produire des logements en priorité au sein de l'enveloppe urbaine (divisions parcellaires raisonnées, renouvellement urbain, densification) ;
 - Favoriser la densité en intégrant la capacité des réseaux, les contraintes techniques (dénivelés, bassins) patrimoniales et environnementales (périmètres de protection, risques);
 - Travailler une densité différenciée entre les communes et au sein des communes.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

AXE 2: REPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN PRIVILEGIANT LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE

On constate que les communes n'ont pas toutes le même rôle dans le fonctionnement interne du territoire, ni même dans les liens qui les unissent entre elles et vis-à-vis des territoires voisins. Ceci tient à leur localisation tout autant qu'à leur rayonnement – rayonnement qui s'exerce en fonction du niveau d'équipements et de services publics et privés au sein des communes et en fonction également de leur taille, de leur accessibilité. Ces différents facteurs constituent autant de motifs de déplacements de la population.

2.1 Mettre au service de la population la structure multipolaire du territoire

Eléments de constats

L'organisation territoriale a permis de maintenir un tissu de commerces et de services de proximité dans certains bourgs et villages. Cette offre locale répond à la majorité des besoins quotidiens des habitants et participe, ainsi, à une certaine attractivité du territoire. Pour les besoins autres que quotidiens, ou pour ceux que l'offre commerciale locale ne comble pas, les habitants recourent à l'offre des grandes enseignes des bassins de vie limitrophes de l'agglomération Pointoise, et des Abymes.

Orientations stratégiques

L'objectif principal est de conforter et développer un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie pour les habitants. Ainsi, il s'agira de :

- Renforcer les principaux pôles (Le Moule et Morne-à-l'Eau) du territoire dans l'objectif de maintenir et développer une offre de services, de commerces, d'équipements, complète répondant à tous. Développer l'attractivité des centres-bourgs exige un effort concomitant en matière de commerces, d'équipements et services, et de qualité de l'aménagement.
- Conforter les autres centralités en s'appuyant sur leurs rôles identitaires, patrimoniaux et touristiques pour assurer le développement de toutes les communes à la hauteur des capacités dont elles disposent.

Cette stratégie se traduit par une armature territoriale organisée autour de trois niveaux de polarités :

- Renforcer le rôle moteur du Moule, identifié comme pôle structurant.
- Structurer et renforcer le rôle de Morne-à-l'Eau en tant que pôle intermédiaire stratégique et point d'entrée du territoire, en optimisant ses fonctions d'interface pour favoriser les échanges et les connexions avec les territoires voisins.

Chaîne d'intégrité du document : 28 02 FF 46 17 5B 5F 53 91 3D 95 C4 34 9A A0 66
AR préfecture : 971-200044691-20241210-COM20241210-07-DE

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Accompagner le développement des autres communes de proximité identifiées comme pôles villageois (Anse-Bertrand, Port-Louis et Petit-Canal), pour les relais de développement qu'elles offrent à l'organisation territoriale.

Chaîne d'intégrité du document : 28 02 FF 46 17 5B 5F 53 91 3D 95 C4 34 9A A0 66
AR préfecture : 971-200044691-20241210-COM20241210-07-DE

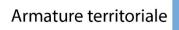
Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948



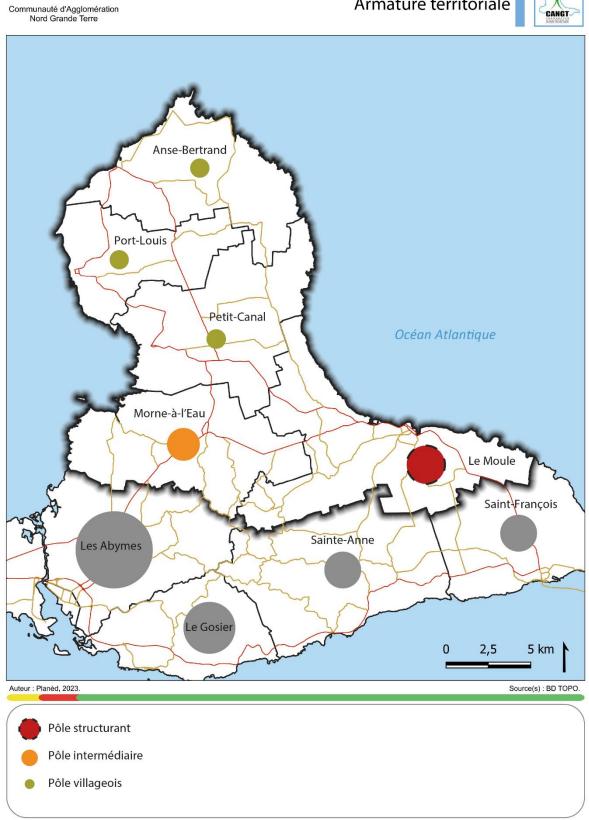


Elaboration SCoT

Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)







Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/492948







Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

2.1.1 Assurer un maillage commercial cohérent avec l'armature urbaine projetée en jouant des complémentarités entre centralités et périphéries et en s'assurant de la desserte des « campagnes habitées »

Eléments de constats

Le territoire du Nord Grande Terre connait, à l'instar des autres territoires français, un vieillissement de sa population. Ce phénomène restreint la mobilité des habitants, un aspect crucial à considérer dans l'aménagement commercial du territoire. En effet, cela souligne l'importance d'avoir une offre commerciale de proximité, accessible aux résidents et connectée aux équipements.

D'autre part, les communes de la région présentent une étendue significative, avec une urbanisation dispersée à travers plusieurs hameaux, évoquant ainsi un caractère de "campagne habitée". Ces zones résidentielles sont souvent éloignées du centre-bourg, mais bénéficient d'une activité commerciale propre qu'il convient de conforter en complémentarité.

Chaine d'intégrité du document : 28 02 FF 46 17 5B 5F 53 91 3D 95 C4 34 9A A0 66
AR préfecture : 971-200044691-20241210-COM20241210-07-DE

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948



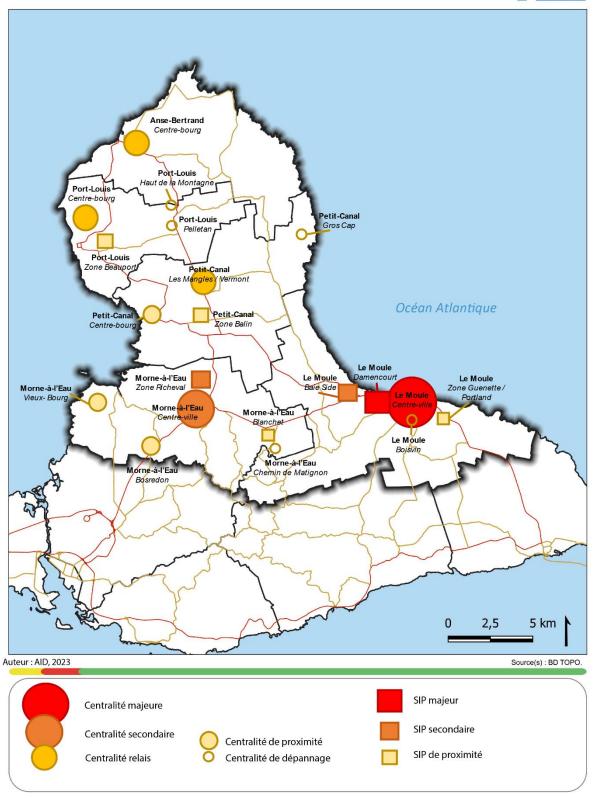


Elaboration SCoT Communauté d'Agglomération Nord Grande Terre

Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)











Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

| Niveau de polarité | | Définition | Polarités correspondantes |
|--------------------|----------------------------|---|---|
| | Centralité majeure | Offre de proximité supérieure à 150 commerces. Présence de locomotive(s) alimentaire(s), et d'une offre d'achats occasionnels (équipement de la personne, de la maison). | Centre-ville de Le Moule |
| | Centralité secondaire | Offre de proximité comprenant plus d'une soixantaine de commerces. Présence d'une locomotive alimentaire > à 300 m² au sein du cœur de la centralité. | Centre-ville de Morne-à-l'Eau |
| | Centralités relais | Offre de proximité comprise entre 20 et 60 commerces. Présence d'une supérette alimentaire. | Centre-ville de Port-Louis Centre-ville d'Anse Bertrand |
| 0 | Centralité de proximité | Offre de proximité d'une vingtaine de commerces. Présence d'une supérette alimentaire. | Centre-ville de Petit Canal, centralités de Bosredon et de Vieux-Bourg |
| 0 | Centralité de dépannage | Offre de proximité de moins de dix commerces dont au moins un alimentaire. | Centralités de Gros Cap, Haut de la Montage, Pelletan, Boisvin et Chemin de Matignon |
| | SIP majeur | Surface en GMS supérieure à 1 000 m² Offre de destination (achat occasionnel léger, occasionnel lourd, exceptionnel) très diversifiée et complète | Le Moule / Damencourt |
| | SIP secondaire | Présence d'une GMS alimentaire Offre développée et diversifiée sur les achats quotidiens et hebdomadaires, plus partielle sur des achats occasionnels. | Le Moule / Baie Side Morne à l'Eau /Richeval |
| | SIP de proximité | Offre isolée répondant à une fréquence d'achat quotidienne et hebdomadaire. | Petit Canal / Balin et Port Louis / Beauport / et Morne-à-l'Eau / Blanchet et le Moule / Guenette Portland |

Orientations stratégiques

De manière globale, l'objectif poursuivi vise à assurer une offre commerciale suffisamment maillée et hiérarchisée pour disposer de commerces « à proximité ».

Cette proximité nécessite également que cette offre puisse se développer **au plus proche des lieux d'habitation.** La cartographie de l'armature commerciale projetée précise la localisation et la hiérarchie des secteurs accueillant une offre commerciale.

Pour les centralités :

• Renforcer le maillage commercial de proximité dans les centralités et assurer une desserte du quotidien à la population.

Pour les secteurs d'implantation périphériques (SIP) :

- Contenir le développement commercial des zones périphériques et l'inscrire en complémentarité des centralités dans une logique d'équilibre territorial et de priorité donnée aux espaces proches des habitations.
- Encadrer le développement commercial des nouveaux projets commerciaux (Guenette Portland / Vermont) dans une logique de complémentarité avec l'existant (zones commerciales et centralités)

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par: CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

 Permettre le développement du commerce d'importance en priorité au sein des pôles périphériques existants, sujets à une vacance commerciale croissante (Richeval, Damencourt)

2.1.2 Conforter le rôle du commerce comme élément constitutif du cadre urbain participant à l'attractivité des centres-bourgs/villes et la qualité des entrées de ville

Eléments de constats

Le territoire présente des centralités où l'offre commerciale est étendue, mais répartie de manière diffuse, sans qu'aucun point ne concentre de manière significative l'activité commerciale. Cette dispersion peut résulter en une accessibilité inégale pour les résidents, nécessitant une attention particulière pour garantir une répartition équitable des services commerciaux sur l'ensemble du territoire, tout en favorisant une dynamique économique locale.

Certaines zones commerciales présentent une qualité urbaine limitée, caractérisées par un aménagement peu attractif et une planification urbaine dénuée de cohérence. Ces zones semblent avoir émergé sur des logiques d'opportunité et de cabotage, sans une vision à long terme, ce qui peut nuire à l'attractivité globale du territoire et à la qualité de vie des habitants.

Il s'agit d'adopter une approche plus stratégique dans le développement et la gestion de ces zones, en mettant l'accent sur la qualité de l'environnement urbain, la mixité fonctionnelle, et en favorisant une planification plus intégrée et durable.

Orientations stratégiques

Pour les centralités :

- Dans la poursuite de démarches déjà engagées (réflexion sur Morne à l'Eau dans le cadre de la démarche Eco quartier par exemple), travailler à la qualité des espaces publics, du cadre urbain et des aménagements (végétalisation, qualité des enseignes et devantures, mobilier urbain) dans l'objectif de renforcer l'attractivité des centralités (convivialité, plaisir de la déambulation piétonne...)
- Renforcer l'accessibilité des centralités par les modes doux (marche à pied, vélo, transports en commun) en mettant en place les dispositifs nécessaires (pistes cyclables, trottoirs, espaces de rencontre, etc.) depuis les différents hameaux présents dans chaque commune

Pour les secteurs d'implantation périphériques (SIP) :

- Renforcer l'accessibilité des espaces commerciaux périphériques par les modes doux (marche à pied, vélo, transports en commun) en mettant en place les dispositifs nécessaires (pistes cyclables, trottoirs, espaces de rencontre, etc.)
- Renforcer l'intégration urbaine des espaces commerciaux périphériques (qualité des matériaux, végétalisation, mobilier urbain) et leur organisation (principe de mutualisation des espaces publics)
- Engager la requalification des espaces commerciaux périphériques dans l'objectif d'assurer leur attractivité, mais également de répondre aux exigences légales de sobriété foncière (densification, restructuration et remobilisation du foncier artificialisé)

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

2.2 Développer une offre de logements adaptée et de qualité

Eléments de constats

Le parc de logements se distingue par la prédominance des résidences principales qui représentent 74,2% des logements (INSEE, 2020).

Il se caractérise aussi par une majorité de logements récents : 60% des résidences principales ont été construites après 1991. Et une dynamique de construction neuve faible qui a eu tendance à diminuer au cours de la dernière décennie : 3,7% des résidences principales ont été construites depuis 2015.

De plus, des enjeux d'adaptation du parc de logements au vieillissement de la population, aux besoins spécifiques des habitants aux revenus modestes et des saisonniers, ainsi que des enjeux de rénovation et réhabilitation sont à prendre en compte.

Orientations stratégiques

L'ambition démographique nécessite la remobilisation ou la création annuelle d'environ 121 résidences principales/an, 2 420 à l'horizon de 20 ans, pour répondre aux besoins liés à l'accueil de population, au desserrement des ménages et à l'évolution du parc de logements (remobilisation des logements vacants par exemple).

 Cette offre de logements sera répartie territorialement par niveaux de polarités afin de pérenniser cette armature et toujours veiller à un développement équilibré entre les cinq communes (cf. axe 2, ambition 1).

Au-delà de l'objectif quantitatif, il s'agira de répondre aux attentes des ménages en :

- Développant une offre de logements pour accueillir d'abord des résidents permanents.
- Recherchant une stabilisation des résidences secondaires au sein du parc de logements, synonyme d'un certain « retour au pays » d'une partie de la population. En parallèle, la production des résidences secondaires en fonction du rôle touristique de chacun. En parallèle, un potentiel de lits touristiques permettra le développement d'une offre complémentaire dans certains secteurs pour satisfaire à la demande touristique (hôtels, résidences de tourisme...). Le logement des saisonniers sera également pris en compte.
- Favorisant la mixité sociale et générationnelle grâce à une diversification des types de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages : jeunes, actifs, familles, personnes âgées, toutes catégories socioprofessionnelles...
- Neutralisant la progression de la vacance au sein du parc de logement pour offrir une nouvelle offre aux jeunes actifs et à la population plus âgée, en demande de mixité fonctionnelle notamment au sein du bourg.

En termes de modalités de production de logements, les priorités seront données au développement :

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- De logements à partir du renouvellement du parc existant : mobilisation des logements vacants en agissant sur l'amélioration énergétique du parc, démolition-reconstruction/rénovation globale/réhabilitation, changement de destination...
- **De nouvelles formes d'habitats,** sans écarter des petits collectifs dans les principales polarités pour consommer moins d'espaces.
- **De logements peu consommateurs d'énergie** : logements neufs répondant aux dernières normes réglementaires, logement autonome, logement passif...

2.3 Organiser une offre de mobilité rurale adaptée aux besoins des habitants

Eléments de constats

La topographie du territoire, son caractère insulaire, sa localisation et la répartition des offres de services et des équipements, dont notamment ceux liés à la santé, conditionnent les déplacements à une réponse encore quasi exclusivement apportée par la voiture individuelle.

La croissance démographique ambitionnée (cf. préambule) doit aller de pair avec le développement d'une offre de services adaptée pour, d'une part conforter les centralités et d'autre part, éviter les inégalités territoriales en termes de services quotidiens de proximité.

Orientations stratégiques

L'objectif principal est d'organiser le développement du territoire autour d'une offre de services et de commerces qui répond aux attentes des habitants pour un maintien de sa qualité de vie, voir une amélioration. La notion d'agglomération du quart d'heure joue un rôle clé dans cette démarche. Cette offre est à préserver et conforter :

- Sur la base de son armature territoriale.
 - Dans le pôle structurant et touristique, les pôles intermédiaires par l'implantation des équipements, de services et commerces structurants ;
 - Dans les pôles villageois en complémentarité par le développement de services, de commerces et d'équipements de proximité de première nécessité au quotidien des habitants.
- En renforçant l'attractivité des centres-bourgs comme lieux :
 - Prioritaires pour l'accueil de la population ;
 - D'implantation préférentielle des commerces de proximité de petites et moyennes surfaces. Les grandes et moyennes surfaces, aux constructions souvent volumineuses, peuvent s'implanter également dans les centralités urbaines si elles ne génèrent pas de nuisances excessives sur la qualité de vie (bruit...), la qualité du paysage urbain, le fonctionnement des autres activités économiques.
 - En régulant les futurs projets commerciaux susceptibles d'avoir un impact sur le territoire et l'attractivité des centralités.
- En portant une attention particulière au développement d'une offre de services liés à la santé et calée sur l'armature territoriale.
- Promouvoir et développer les activités et culturelles des cinq communes
 - En identifiant des espaces dédiés à la tenue de manifestations ou de rencontres de grande ampleur (festivals, ...)

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifé conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

• Faciliter l'accès à la mobilité au sein du territoire et l'usage renforcé des transports en commun

De plus, afin de maîtriser les impacts environnementaux liés aux déplacements et de contribuer aux objectifs de renforcement de l'armature territoriale et d'ouverture sur l'extérieur, le territoire souhaite se doter d'une stratégie de mobilité adaptée.

Il s'agit d'aborder la mobilité dans une logique d'aménagement du territoire visant d'abord à :

- Diminuer les distances de déplacements internes au territoire en rapprochant les commerces, services et lieux d'emploi des populations et/ou en proposant une offre de services et commerces itinérante.
- Développer le numérique très haut débit (mobile et Internet) pour notamment limiter les déplacements domicile-travail en facilitant le télétravail et permettre à tous l'accès aux services en ligne.

Des réponses complémentaires devront être apportées en termes de mobilité :

- Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle à l'échelle des déplacements :
 - Pour relier les communes entre elles et le territoire aux autres : transports en commun, covoiturage, aire de covoiturage, transport à la demande ;
 - Pour les déplacements de proximités : vélos, cheminements piétons sécurisés. Il s'agit de développer le vélo en centre-urbain et inter-bourg.
 - Pour rejoindre les pôles d'emplois, il s'agit de faciliter la mobilité au sein du territoire et l'usage renforcé des transports en commun.
- Accompagner le changement de motorisation des ménages : développer les installations pour la recharge de véhicules électriques, et vélo à assistante électrique (VAE).
- S'appuyer sur le potentiel offert par le développement des navettes maritimes pour ouvrir le territoire vers le Nord Caraïbes.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

AXE 3 : DEVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL DES ECONOMIES DU TERRITOIRE

Les ressources naturelles du territoire sont les constituantes centrales de sa qualité de vie. En tant que telles, ces ressources participent de l'attractivité du territoire et de son rayonnement. Aussi l'environnement, loin de constituer une contrainte, est perçu comme un réel facteur de développement pour le territoire. Ainsi, le projet d'aménagement s'il vise bien à produire de la valeur ajoutée sur la base de ses potentialités, se fonde sur des choix de minimiser les impacts sur ces ressources et d'adapter le développement territorial au changement climatique.

3.1 Ancrer et dynamiser une économie locale de proximité

Eléments de constats

Le SCoT Nord Grande Terre ambitionne de favoriser un développement économique qui permette d'améliorer l'offre d'emploi et la diversité des activités au sein de son territoire. Pour cela il est visé (en lien avec l'ambition de croissance démographique) un objectif de création d'emplois calqué sur le rythme du nombre d'actifs envisagés dans les prévisions démographiques.

Malgré un taux de chômage important (19,5% selon l'INSEE en 2020), le tissu économique apparaît relativement solide, comme le montre son taux de dépendance à l'emploi de 67% en 2020 et sa stabilité dans le temps.

- L'ensemble des filières économiques est représenté sur le territoire.
- Les secteurs de la construction et de l'agriculture connaissent une baisse importante du nombre de ces emplois et ceci malgré une demande toujours présente. Le manque de repreneurs en fin d'activité explique cette baisse, tout comme la pénurie de maind'œuvre qualifiée.
- Les **commerces et services restent des secteurs très porteurs** pour le territoire malgré une certaine baisse observée sur les dernières années pour les mêmes raisons que les secteurs de construction et de l'agriculture.
- On observe une bonne résistance, voire un renforcement des emplois de type industriel.
- Les emplois des services administratifs, de la santé et de l'enseignement connaissent eux une croissance importante.

Orientations stratégiques

- Renforcer l'autonomie économique du territoire par la création de 100 emplois/an, par une mobilisation stratégique de l'ensemble des filières du territoire.
- Accompagner le développement de la silver économie en exploitant les opportunités économiques qu'elle offre, afin de soutenir et structurer une économie locale de proximité. Il s'agira de renforcer les synergies entre les acteurs locaux et les besoins spécifiques des seniors, tout en favorisant la création d'emplois et de services adaptés au vieillissement de la population.
- Résorber une partie du chômage passant de 19,5% à 18% à l'horizon 2045.
- Valoriser les opportunités numériques en facilitant l'implantation de télétravailleurs ou la création de tiers lieux ou d'espaces de coworking dans les centres-bourgs et en renforçant les réseaux de communication.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

• Renforcer l'armature de l'offre de services et d'équipements, notamment dans le domaine de la santé, en coordonnant cette offre avec les territoires voisins.

3.1.1 Affirmer le positionnement commercial du Nord Grande Terre en maîtrisant l'évasion commerciale vers les territoires limitrophes

Eléments de constats

- Une évasion commerciale constatée sur l'agglomération pointoise, notamment pour les achats non alimentaires, corrélée à la présence de bassins d'emplois importants et aux flux domicile-travail
- Un faible potentiel de développement commercial supplémentaire lié à la conjoncture économique actuelle, mais aussi au changement dans la structure des ménages
- La nécessité de réinterroger le développement commercial du Nord Grande Terre et son positionnement

Orientations stratégiques

De manière globale, le territoire du Nord Grande Terre n'a pas vocation à proposer une offre commerciale comme il en existe sur l'agglomération pointoise (Cap Excellence), principale destination d'évasion des ménages du territoire : tout d'abord, parce que les capacités économiques réelles d'éviter cette évasion demeurent limitées ; ensuite, pour des questions d'identité propres au Nord Grande Terre, les souhaits portent sur le développement des ressources locales et une consommation authentique qui favorise la proximité. Il ne s'agit pas de nier le rôle du commerce comme activité économique à part entière, mais d'assurer un développement maîtrisé qui privilégie qualité et animation des centralités. Il s'agit donc :

Pour les centralités :

- Encourager le développement d'une offre de proximité et de première nécessité au sein des centralités de dépannage, dans une logique de réduction des déplacements.
- Renforcer le rôle de centralité majeure et secondaire de Moule et Morne-à-l'Eau : conforter leur rôle de centralité de destination avec des activités à forte valeur ajoutée (prêt-à-porter, activités innovantes vectrices d'animation et de convivialité, ...).

Pour les secteurs d'implantation périphériques (SIP) :

- Maîtriser la création de m² commerciaux en adéquation avec l'évolution réelle des besoins de la clientèle actuelle et future, les potentialités de développement et objectifs de développement du territoire.
- 3.2 Promouvoir et valoriser les ressources agro-industrielles du territoire

Eléments de constats

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Riches d'un passé agricole, les ressources agricoles du Nord Grande Terre sont autant de potentiels économiques à valoriser.

Le Nord Grande-Terre représente près de la moitié des surfaces agricoles en Guadeloupe. L'agriculture joue un rôle crucial en générant une valeur ajoutée significative, en créant des emplois et en contribuant à la gestion des paysages. Afin de maximiser ces avantages, il est nécessaire de passer d'une économie axée uniquement sur la production à une économie intégrant l'agrotransformation et l'agro-industrie. Cela implique d'organiser les filières résultant de l'agriculture et de faciliter l'émergence de nouveaux débouchés, tant sur le territoire qu'à l'extérieur.

Le territoire jouit d'une industrie productive présente, et en cours de renforcement (agroalimentaire, agrotransformation). Principalement sur les communes de Petit-Canal et Anse-Bertrand.

Orientations stratégiques

- Développer et accompagner les filières économiques prometteuses : notamment l'agrotransformation, en valorisant et développant l'agriculture vivrière locale et ses débouchés proches.
- Accompagner les agriculteurs vers la modernisation et la diversification de l'agriculture, vers l'agrotransformation.
- Développer l'économie endogène et l'innovation sur les secteurs prioritaires, notamment l'agro-industrie.
- Optimisation des filières de production, il s'agit d'améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement agro-industrielles en favorisant des processus de production plus efficaces et durables.
- Encourager la diversification des produits issus de l'agro-industrie pour exploiter pleinement le potentiel des matières premières, tout en répondant à la demande du marché.
- Promouvoir la création de produits à forte valeur ajoutée à partir des ressources agroindustrielles, tels que les produits biologiques, les produits de niche ou les aliments fonctionnels.
- Favoriser le développement de marchés locaux et de circuits courts pour promouvoir les produits agro-industriels, renforçant ainsi les liens entre producteurs et consommateurs.
- Encourager des pratiques agricoles durables qui préservent les ressources naturelles, favorisant ainsi la disponibilité continue de matières premières pour l'agro-industrie.
- Faciliter les partenariats entre les secteurs public et privé pour encourager la recherche, le développement et la mise en œuvre de solutions visant à valoriser de manière optimale les ressources agro-industrielles.

Reçu en prefecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

• Encourager l'obtention de certifications de qualité et de labels écologiques pour renforcer la réputation des produits agro-industriels sur les marchés locaux et internationaux.

3.3 Proposer une offre touristique alternative et diversifiée

Eléments de constats

La Guadeloupe est une destination qui cumule de nombreuses qualités en mesure de fidéliser ses clientèles. Le tourisme s'exprime en grande majorité sur Le Moule, cette commune accueille 4% de la concentration des séjours de la Guadeloupe, quand le Nord Grande Terre en concentre 9%.

L'offre en lits touristiques apparaît limitée quantitativement et qualitativement. Ces capacités d'accueil sont disparates, Le Moule regroupant la majorité des hébergements touristiques (349 unités d'accueil pour 1 143 de capacité d'accueil en 2018). De plus, seulement 9% de l'offre d'hébergement est classée ou labélisée.

Aucun restaurant n'est labélisé sur le territoire. Pourtant, son « art de vivre » revendiqué pourrait se traduire par une offre plus visible de la gastronomie.

Les résidents du territoire constituent un segment de clientèle à part entière pour l'exploitation hôtelière, gîtes pour toutes les activités de loisirs, sports et détente telles que la randonnée qui peuvent être pratiquées en excursion ou en séjour touristique.

Le modèle touristique actuel s'accompagne d'un lourd tribut pour le territoire : impact environnemental, tension sur la ressource eau, mobilité quotidienne contrariée, structure d'emplois saisonnière.

Ces incidences sur le fonctionnement et la vie du territoire, nécessitent de réorienter l'activité vers un modèle touristique plus diversifié, dans le temps comme dans l'espace, plus soutenable et climato-responsable.

Cela nécessite de trouver des relais de développement pour cette filière qui ne soient pas uniquement quantitatifs, mais aussi qualitatifs.

Orientations stratégiques

De manière générale, il s'agit de conforter et améliorer l'offre touristique existante et de proposer une nouvelle offre touristique à destination d'une clientèle plus locale, sur de courts séjours pour faire du Nord Grande Terre la destination d'une offre touristique rurale moins intense.

Pour cela, il s'agit de :

- Proposer des offres complémentaires en matière d'activités, de services et d'hébergements.
- Compléter l'offre de lits touristiques existante par une offre d'hébergements qualitatifs et labélisés.
- Promouvoir un écotourisme et un agritourisme basés sur les potentialités naturelles et immatérielles du territoire (à mettre en lien avec les objectifs de l'ambition 3.2).
- Conforter l'identité du territoire et le bien-vivre au Nord Grande-Terre notamment par la promotion du tourisme vert.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
This://publicat.fr/documentPublic/492948



Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Affirmer la commune d'Anse-Bertrand comme entité touristique majeure (en complément de l'armature territoriale et à mettre en lien avec l'ambition 2.1).
- Développer un tourisme de loisirs, et de festivals à destination des populations locales, et notamment les jeunes.
- Renforcer et structurer l'offre culturelle : promouvoir et rendre accessible à tous la valeur culturelle, favoriser un développement d'équipements culturels plus diffus sur le territoire dans cette logique d'offre de proximité.
- Promouvoir un tourisme écoresponsable en lien avec la réalité du mode d'habiter traditionnel.
- Maîtriser la fréquentation et les conditions d'ouverture au grand public de sites naturels parfois fragiles.
- Valoriser les sites et espaces touristiques et de loisirs en améliorant l'accès et les circulations en modes doux.
- Développer le tourisme mémoriel, en valorisant des routes et des circuits thématiques (Boucle du Nord Grande Terre).

3.4 Faire du Nord Grande Terre un territoire à énergie positive

Eléments de constats

Le territoire dispose de ressources naturelles importantes et déjà reconnues. Principalement la valorisation de la bagasse. 856 GWh sont produits localement sous forme d'énergies renouvelables, soit environ 8% de l'approvisionnement énergétique de la Guadeloupe.

En complément, on note une augmentation notable de la production d'énergie renouvelable de l'ordre de 26% depuis 2016, notamment grâce au développement de l'éolien (+100%), de l'autoconsommation d'ECS (+131%) ou du photovoltaïque (+18%). Ainsi, le taux d'électricité produit à partir d'énergie renouvelable est passé de 13,7% en 2008 à 33,7% en 2021.

La perspective des changements climatiques dont on sent déjà les effets en Nord Grande Terre, nécessite de penser une véritable stratégie de valorisation de ces ressources, pour assurer la transition énergétique et climatique dont a besoin le territoire.

Orientations stratégiques

- Organiser un mix énergétique renouvelable autour des filières suivantes, en cohérence avec les objectifs de préservation et de valorisation des milieux naturels et des paysages du territoire :
 - Valoriser l'énergie solaire, sur les espaces artificialisés et en toiture de façon préférentielle ;
 - Valoriser l'énergie éolienne.

Reçu en préfecture le : 18/12/2024
Publié le : 18/12/2024
Par : CA DU NORD GRANDE TERRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/492948





Elaboration du SCoT Nord Grande-Terre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Réduire l'empreinte carbone du territoire et optimiser les consommations énergétiques en déployant des actions de maîtrise de l'énergie (MDE) et en développant les énergies renouvelables (notamment l'énergie éolienne).
- Améliorer la valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire en faisant des déchets une ressource
 - Poursuivre les initiatives en faveur de la réduction, du tri et de la collecte amont des déchets ;
 - Poursuivre la structuration des filières de recyclage et de valorisation en privilégiant les solutions locales ;
 - Favoriser l'installation des activités et des industries de recyclage (recyclerie, ressourcerie, centre de collecte...) et des besoins en logistique associés.
- Encourager des modes de transport durables et actifs, tels que les véhicules électriques, les transports en commun, les pistes cyclables, pour réduire les émissions liées aux déplacements (à mettre en lien avec l'ambition 2.3).
- Participer à l'obtention de labels communs environnementaux.

On recherche une adaptation de l'habitat à travers :

- L'optimisation de l'efficacité énergétique : Promouvoir la conception et la construction de bâtiments bioclimatiques visant à maximiser l'efficacité énergétique par le biais de l'isolation thermique, de l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental et de systèmes de chauffage/refroidissement innovants.
- L'intégration harmonieuse dans l'environnement: Encourager des designs architecturaux qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage local, en tenant compte des caractéristiques géographiques, climatiques et culturelles pour minimiser l'impact visuel et environnemental.
- L'utilisation de sources d'énergies renouvelables : Favoriser l'installation de systèmes d'énergie renouvelable, tels que les panneaux solaires et les éoliennes, pour répondre aux besoins énergétiques des habitations bioclimatiques.
- L'intégration de solutions novatrices pour la gestion de l'eau, telles que la collecte des eaux de pluie, la conception de jardins et d'espaces verts qui nécessitent moins d'irrigation, et la mise en place de systèmes de recyclage des eaux grises.